

**Conseil d'Administration  
de la Régie Malouine de l'Eau**

**11 décembre 2023**

N/Réf. : JP/VLS - N° 231.12.2023

La réunion s'est tenue à 18h30 salle du Conseil Municipal de la Ville de SAINT-MALO sous la présidence de Monsieur Guillaume PERRIN (Président)

Nombre de membres

En exercice : 12

Présents : 7

Ayant donné  
procuration : 2

Absent(s) : 5

Votants : 7

**Présents** : M. Guillaume PERRIN (Président), M. Florian BIGAUD (1<sup>ER</sup> Vice-Président), Mme Anne-Katell LE ROUILLE (2<sup>ième</sup> Vice-Présidente), Mme Céline ROCHE, M. Pascal FLAUX, M. Johann LEUX, M. Abel KINIE, Monsieur GAVRAND (CLCV), Monsieur Gérard MAVIAN (UFC que Choisir)

**Absents** : M. Serge BESSEICHE (Président Délégué) (pouvoir M. Guillaume PERRIN), M. Eric POUSSIN (3<sup>ième</sup> Vice-Président) (pouvoir M. Pascal FLAUX), M. Christophe BASTIDE, M. Olivier COMPAIN (4<sup>ième</sup> Vice-Président), Monsieur Jean Francis RICHEUX M. Pierre LE FILLEUL (UDAF 35)

**Assistait également** : M. PIERRARD

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition de Monsieur Guillaume PERRIN, Monsieur Abel KINIE est désigné secrétaire de séance.

**2. ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU**

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix le précédent compte-rendu : il n'y a pas d'observation.

**Vote** : Adopté à l'unanimité (9/9)

### **3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Monsieur PIERRARD indique que le débat d'orientation budgétaire est la première étape du cycle budgétaire et qu'il a pour objectif de débattre sur la stratégie financière engagée par la Régie conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Entamant la présentation de son rapport, Monsieur PIERRARD rappelle les statuts et les effectifs de la RME, l'évolution du nombre d'abonnés ainsi que le patrimoine de la Régie.

Il indique que l'année 2023 a été marquée par :

- Le démarrage des travaux de renouvellement des 6 km de DN400.
- L'augmentation du caractère progressif de nos tarifs de vente d'eau avec le passage de 2 à 4 tranches.
- Le Maintien d'une forte inflation.

Monsieur PIERRARD rappelle que la RME, ne disposant pas de ressources aquatiques propres, achète au syndicat de production EPSM 100 % de l'eau qu'elle distribue et qu'après une année 2022 marquée par une sécheresse précoce, durable et intense, l'année 2023 a au contraire connu une pluviométrie importante et assez régulière à partir de la fin février.

Il précise que cette météo a permis de retrouver un niveau de barrages correct facilitant une gestion plus sereine de la ressource mais que ce retour à la « normale » ne doit cependant pas faire oublier que les années sèches comme 2022 risquent de se reproduire plus fréquemment à l'avenir.

Il conclut en affirmant qu'il est donc primordial de maintenir une communication régulière pour inciter à réduire les consommations et en parallèle de continuer à renouveler notre patrimoine et à traquer les fuites sur notre réseau.

Concernant l'évolution des coûts, Monsieur PIERRARD indique qu'après deux années de très forte hausse (+11,6% en 2022 et +11.8% en 2023), les tarifs d'achat d'eau à EPSM augmenteront de manière plus modérée en 2024 (+5.1%). Il poursuit en indiquant que l'inflation s'est maintenue à un niveau élevé en 2023 (+4%) et devrait rester autour de 3% en 2024 et que l'augmentation des tarifs de vente d'eau en 2023 ainsi que la baisse des pertes sur le réseau depuis quelques années ont permis de proposer une augmentation des tarifs 2024 limitée, en dessous de l'inflation.

Monsieur PIERRARD indique que ces augmentations votées en conseil d'administration le 22 novembre 2023 se traduiront par une augmentation des factures allant de 2.1 à 2.7% et qu'elles devraient permettre d'absorber l'augmentation des charges estimée à + 250 000 €.

Concernant les effectifs, Monsieur PIERRARD indique que depuis février 2022 l'effectif de la RME est de 25 Equivalents Temps Pleins (ETP), tous en CDI, avec une composition proche de la parité (13 hommes et 12 femmes). Il précise que 23 agents sont sous contrat de droit privé et 2 de droit public (Directeur et Comptable Publique Interne).

Il indique également qu'une personne du service accueil clientèle a fait valoir ses droits à la retraite et qu'une nouvelle salariée a été recrutée pour lui succéder. Ce changement a été l'occasion d'une réorganisation du service.

Il poursuit en faisant connaître qu'en 2024, l'actuel Directeur adjoint fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril. Son successeur prendra ses fonctions le 5 mars 2024 pour permettre une meilleure transition et favoriser son intégration.

Monsieur PIERRARD indique qu'à la fin octobre 2023 l'indice des prix à la consommation de l'INSEE étaient en augmentation de 4 % sur 1 an et que l'inflation devrait rester à un niveau élevé (hypothèse 3%) en 2024. Il précise que dans ce contexte, il est envisagé une augmentation globale de la masse salariale de l'ordre de 4 à 5 % pour permettre le rattrapage de l'inflation observée depuis deux à trois ans.

Monsieur KINIE demande comment l'augmentation de la masse salariale de 4% va se matérialiser (prime ou autres répartitions).

Monsieur PIERRARD répond en précisant que les 4% ne concernent pas uniquement les salaires mais aussi la mutuelle, la prévoyance, l'augmentation des charges patronales, la formation, etc...

En réponse aux interrogations de Monsieur BIGAUD et Madame LE ROUILLE, Monsieur PIERRARD donne des indications sur la grille salariale propre à la Régie et précise qu'elle diffère sensiblement du système de rémunération de la fonction publique territoriale.

Monsieur PIERRARD rappelle ensuite la situation budgétaire, avec les résultats cumulés à la clôture des exercices, les résultats par exercice ainsi que les investissements réalisés à fin 2022.

Il précise qu'après trois exercices où les résultats d'exploitation étaient inférieurs à la part affectée à l'investissement, on constate que l'augmentation des tarifs qui avait été décidée pour l'année 2022 a permis de retrouver un résultat proche des 2 millions sur cet exercice. Les résultats cumulés (Investissement + Exploitation) constatés en clôture d'exercice qui étaient en baisse notable depuis plusieurs années se sont stabilisés. Il indique également que le niveau de dépenses d'investissement reste toujours élevé.

Concernant le budget d'exploitation Monsieur PIERRARD présente tout d'abord les dépenses d'exploitation :

En 2024, les différentes évolutions envisagées pour les dépenses d'exploitation sont présentées ci-après :

EXPLOITATION					
Chap	Libellé	Budget 2023	évolution dépenses 2024 envisagée	estimation BP 2024	
11	Charges à caractère général	4 423 700,00 €	*Augmentation de l'achat d'eau d'environ 130 000€ *Augmentation des charges d'énergie, carburant, matériaux ...	4 600 000,00 €	4,0%
12	charges de personnel et frais assimilés	1 605 500,00 €	augmentation 5%	1 680 000,00 €	4,6%
14	Atténuation de produits (reversement organismes ext)	1 260 000,00 €	augmentation de la redevance SMG35 de 0,17 à 0,18€/m3	1 300 000,00 €	3,2%
65	autres charges de gestion courante	55 350,00 €	stabilité	55 350,00 €	
	<b>Total de dépenses de gestion des services</b>	<b>7 344 550,00 €</b>		<b>7 635 350,00 €</b>	<b>4,0%</b>
66	charges financières	125 300,00 €	augmentation remboursement intérêts emprunts	160 000,00 €	27,7%
67	charges exceptionnelles	17 300,00 €	stabilité	17 300,00 €	
68	dotations aux provisions et aux dépréciations	40 000,00 €	baisse	20 000,00 €	-50,0%
22	dépenses imprévues	2 850,00 €	stabilité	3 000,00 €	
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>7 530 000,00 €</b>		<b>7 835 650,00 €</b>	<b>4,1%</b>

### Chapitres 11 et 12 - Charges à caractère général et charges de personnel :

En 2024, le tarif d'achat d'eau à EPSM augmentera de 5.1 %, ce qui entrainera pour la RME une augmentation du poste « achat d'eau » de l'ordre de 130 000 € (sur la base de 3.2 Mm<sup>3</sup> achetés).

Il faudra également vraisemblablement faire face à une inflation à un niveau toujours assez élevé (hypothèse 3%) avec une augmentation des charges estimée de 120 000€. Soit un impact global sur le budget des dépenses d'exploitation 2024 de 250 000€.

Dans le détail de ces chapitres, les évolutions suivantes sont envisagées :

**Electricité :** l'augmentation de nos factures d'électricité a été plus importante que prévu en 2023. Une nouvelle augmentation de cette ligne sera à prévoir.

**Communication :** En lien avec l'EPSM et en complément des campagnes pilotées au niveau national, il est nécessaire de communiquer et de sensibiliser sur les économies d'eau au niveau des abonnés.

Il est envisagé de reconduire l'enveloppe de 30 000€ affectée à ce poste en 2023.

### Chapitre 14 - Atténuation de produits :

Parmi les redevances et taxes perçues par RME, celle du SMG 35 augmentera en 2024 (0.18 €/m<sup>3</sup> au lieu de 0.17).

Cette augmentation de charge sera sans impact puisque les recettes seront équivalentes.

**Solidarité :** En 2023, le CD35 a sollicité auprès de l'ensemble des contributeurs une augmentation des sommes versées au FSL. La RME avait voté en juin une augmentation de 15 000 à 16 500 € puis 18 000 € en novembre.

Le budget 2024, prévoira la possibilité d'une nouvelle augmentation si le Conseil d'Administration le décidait.

Madame ROCHE, élue représentant Saint-Malo au FSL, confirme les difficultés rencontrées en 2023 et qu'une nouvelle demande d'augmentation de la contribution de la RME n'est pas exclue.

#### Chapitre 66 - charges financières :

Les remboursements d'intérêts de l'emprunt contracté pour les travaux de la canalisation DN400 viendront s'ajouter aux remboursements des intérêts des emprunts déjà en cours.

Lors du vote du budget 2023, il avait été décidé de financer les 5 M€ de travaux de la DN 400 par un emprunt de 4 M€ et sur fonds propres à hauteur d'1 M€.

En juin 2023, l'Agence de l'Eau a lancé un appel à projets visant à réduire les fuites des réseaux d'eau potable par le remplacement des conduites fuyardes.

La RME a alors monté et transmis un dossier qui, s'il était accepté, permettrait d'obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 1 M€.

Les délais d'instruction étant actuellement de 7 mois, il n'a pas encore été obtenu de réponse.

Les travaux ayant commencé en octobre 2023, il est devenu nécessaire de contracter un emprunt pour couvrir au moins une partie des situations financières, en attendant la décision définitive de l'Agence de l'eau.

Le choix a été fait d'emprunter dans un premier temps la somme de 3M€ et de compléter plus tard par un autre emprunt de 1 M€ si toutefois la subvention n'était pas obtenue.

L'orientation budgétaire pour 2024 se fera donc sur la base de la situation la plus défavorable, à savoir un emprunt portant sur 4 M€.

Après avoir sollicité plusieurs banques, nous avons retenu la proposition la plus avantageuse avec un taux de 3.86 % pour 3M€ sur 25 ans.

Cet emprunt entrainera en 2024 un remboursement d'environ 90 000 € d'intérêts (correspondants à 3 annuités) qui viendront s'ajouter aux 23 500 € d'intérêts des autres emprunts en cours (bâtiment RME et Croix Désilles).

Dans l'hypothèse où nous n'obtiendrions pas la subvention, il faudrait rajouter encore 30 000€ d'intérêts supplémentaires, soit un total de 143 500€.

#### Chapitre 68 - dotation aux provisions et aux dépréciations :

La question du placement déficitaire ayant été réglée en 2023, nous pourrions diminuer ce poste de dépenses.

Au global, l'augmentation des dépenses d'exploitation envisagée est d'environ 4.1 % par rapport au budget 2023.

Monsieur PIERRARD présente ensuite les recettes d'exploitation :

Pour répondre à ces diverses augmentations de charges, le 22 novembre 2023 le Conseil d'Administration a voté pour 2024 l'augmentation des tarifs RME de vente d'eau suivante :

Actuel (2023)		Tarifs 2024	
84,00 €	Abonnement	86,00 €	2,38%
0,96 €	T1 : 0 - 120 m3	0,990 €	3,13%
1,08 €	T2 : 121 - 200 m3	1,115 €	3,24%
1,51 €	T3 : 201 - 1 000 m3	1,560 €	3,31%
1,55 €	T4 : > 1 000 m3	1,605 €	3,55%
Montant facture 2023		augmentation annuelle 2024	
135,34 €	Impact sur facture 30 m3	3,06 €	2,26%
182,05 €	Impact sur facture 60 m3	4,01 €	2,20%
275,48 €	Impact sur facture 120 m3	5,91 €	2,14%
410,18 €	Impact sur facture 200 m3	8,86 €	2,16%
2 120,13 €	Impact sur facture 1 000 m3	51,06 €	2,41%
21 736,80 €	Impact sur facture 10 000 m3	573,29 €	2,64%
65 329,40 €	Impact sur facture 30 000 m3	1 733,79 €	2,65%
326 885,00 €	Impact sur facture 150 000 m3	8 696,79 €	2,66%
42,2%	Rapport Abo/Conso (facture 120m3)	42,0%	

Cette augmentation des tarifs devrait permettre d'obtenir environ 200 000 € de recettes supplémentaires.

Les intérêts du placement que nous avons réalisé en 2023, pour une durée de 5 ans, permettront une augmentation globale de nos recettes autour de 4%, afin d'atteindre l'équilibre avec les dépenses.

Monsieur PIERRARD présente aux membres le budget d'investissement et précise que l'investissement exceptionnel de 5 millions d'euros pour le renouvellement de 6 km de canalisation en DN400 ayant été engagé en 2023, on reviendra à un budget d'investissement plus habituel en 2024.

Les grandes lignes de nos investissements seront les suivantes :

#### Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (études, logiciels, licences ...)

- Modèle hydraulique (15 k€) : mise à jour du modèle hydraulique pour permettre la bonne exploitation du réseau, le dimensionnement des extensions ou encore la simulation de la défense incendie.
- Etudes et suivi de travaux (100 k€) : Des frais de maîtrise d'œuvre seront comptabilisés en 2024 pour le suivi du chantier DN400. La Maîtrise d'œuvre pour le suivi de notre programme de renouvellement sera également prise en compte dans ce chapitre.

### Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (bâtiments, matériels ...)

- Sectorisation (50 k€) : Maillon essentiel dans la recherche de fuite et bien qu'une partie importante de la sectorisation ait été réalisée en 2020-2021, il faut prévoir une enveloppe pour optimiser le système et le renouvellement de certains compteurs par des compteurs électromagnétiques pour conserver une bonne fiabilité des informations.
- Radio relève (30 k€) : poursuite de l'acquisition d'antennes (fixes et mobiles) et l'intégration des données dans le logiciel de facturation (Oméga)
- Système informatique (35 k€) : renouvellement régulier du matériel informatique.

### Chapitre 23 : Immobilisations en cours (travaux de renouvellement, travaux en régie)

Depuis plusieurs années, la RME investit environ 2 M€ dans cette section ce qui nous permet d'obtenir un taux de renouvellement élevé de notre patrimoine et ainsi d'améliorer notre rendement.

Il sera proposé de maintenir ce niveau d'investissement en 2024.

### Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Actuellement, on rembourse environ 216 000€ d'amortissement correspondants aux emprunts réalisés pour l'achat des locaux du 40 Bd des Déportés et pour les travaux de la Croix Désilles.

L'emprunt de 4M€ sur 25 ans avec amortissement constant entrainera en 2024 120 000 € d'amortissement supplémentaires (correspondant à 3 annuités). Les années suivantes, nous rembourserons 160 000€.

Dans ce contexte c'est un montant total d'amortissements de 340 000 € qui sera budgété en 2024.

Concernant l'endettement, Monsieur PIERRARD indique que la RME avait précédemment contracté deux emprunts : l'un de 716 000€ en 2015, sur 12 ans pour financer l'acquisition du siège RME, boulevard des déportés, l'autre de 2 300 000 € en 2018, sur 15 ans pour financer les ouvrages de la Croix Desilles.

Comme indiqué précédemment, dans l'hypothèse la plus défavorable, nous emprunterons 4 M€ supplémentaires que nous commencerons à rembourser en 2024.



Ce nouvel emprunt entrainera un pic d'amortissement pendant 3 ans, qui s'atténuera quelque peu à partir de 2027 avec la fin de l'emprunt pour le bâtiment.

La durée d'extinction de la dette actuellement très faible (< 1 an) sera alors portée aux alentours de 2.7 ans (sur la base d'une épargne brute de 2 M€), ce qui reste acceptable (moyenne des services d'eau en France : 2.9 ans).

	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	2 118 427,00 €	1 903 947,00 €	1 688 384,03 €	5 351 718,01 €
Epargne brute annuelle	2 023 533,83 €	2 377 826,29 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
durée d'extinction de la dette (années)	1,0	0,8	0,8	2,7

Monsieur PIERRARD conclut en indiquant que malgré une situation économique nationale et internationale compliquée et incertaine, le budget qu'il est proposé de voter pour l'exercice 2024 sera principalement axé sur les deux objectifs principaux que sont :

- La protection de la ressource en agissant sur le rendement du réseau (renouvellement du patrimoine, recherche et élimination des fuites) et sur la consommation (communication sur les économies d'eau),
- La qualité du service avec une eau de qualité au juste prix.

On aura également à cœur d'être à l'écoute des abonnés et d'œuvrer pour éviter au maximum les situations d'impayés.

A l'issue de cette présentation et des échanges qu'elle a suscités, les membres du Conseil d'Administration prennent acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

Durée du débat : 60 mm

#### **4. CONVENTION ENTRE SUEZ ET RME POUR LA FACTURATION ET LE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Monsieur PIERRARD rappelle que depuis 2014, la RME a en charge la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement sur la ville de Saint-Malo bien que ce service public d'assainissement soit assuré par un délégataire. Il ajoute que cette décision de la ville de Saint-Malo, reconduite par Saint-Malo Agglomération après sa prise de compétence en 2018, a pour but de simplifier la compréhension des usagers grâce à la facture unique de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur PIERRARD indique que le contrat de DSP touchant à son terme, Saint-Malo Agglomération a relancé une consultation pour une nouvelle concession qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qui a été attribuée à l'entreprise SUEZ pour le lot comprenant la ville de



Saint-Malo. Il précise que la convention de facturation avec l'ancien délégataire arrivera à son terme en même temps que la DSP actuelle et qu'il est donc nécessaire d'en établir une nouvelle avec le futur délégataire.

Monsieur PIERRARD poursuit en indiquant que le projet de convention a été rédigé par RME et a été soumis à SUEZ et que ce projet a pour objet de définir les conditions administratives et financières dans lesquelles la Régie Malouine de l'Eau assure la facturation et le recouvrement pour le compte de la société délégataire, de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif de la commune de Saint-Malo.

Monsieur PIERRARD conclut en informant les membres que les échanges n'ayant pas encore abouti à un accord final, il leur est proposé d'autoriser le Président et le Directeur de la RME à signer la convention une fois validée par les deux parties, pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix le projet de convention entre SUEZ et RME pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement

**Vote : Adopté à l'unanimité (9/9)**

## 5. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur Jocelyn PIERRARD indique que la décision modificative n°4-2023 consiste en un virement de la section fonctionnement vers la section investissement pour l'immobilisation des travaux en régie et des compteurs posés.

Elle est nécessaire car il y a eu plus de travaux en régie que prévu.

Ce virement entre sections nécessite d'être équilibré en recettes et dépenses par des opérations d'ordre de transfert de sections.

### DM n°4 2023 TRAVAUX EN REGIE IMMOBILISES - COMPTEURS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT				Observations	
			BUDGET avant DM	DM			BUDGET		DM
Chap. 040	Art. 21531	Opération d'ordre de transfert entre sections	450 000 €	120 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	700 000,00 €	120 000,00	Travaux immobilisés en régie
<b>Total dépenses</b>			<b>450 000 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>700 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT				Observations		
			BUDGET avant DM	DM			BUDGET		DM	
023	Virement à la section investissement		700 000 €	120 000 €	Chap. 042	Art 722	Opération d'ordre de transfert entre sections	450 000 €	120 000 €	Travaux en régie - Compteurs
<b>Total dépenses</b>			<b>700 000 €</b>	<b>120 000 €</b>			<b>450 000 €</b>	<b>120 000 €</b>		

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix la décision modificative budgétaire.

**Vote** : Adopté à l'unanimité (9/9)

#### **6. DEGREVEMENTS « WARSMANN »**

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente aux membres la liste des dégrèvements Warsmann.

Le montant total des dégrèvements proposé est de 1 795,00 € HT (552,69 € HT pour l'eau potable et 1242,31, € HT pour l'assainissement).

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'adoption de dégrèvements Warsmann pour un montant total de 1 795,00 €.

**Vote** : Adopté à l'unanimité (9/9)

#### **7. INFORMATIONS DIVERSES**

**Monsieur Jocelyn PIERRARD présente les travaux en cours :**

- Extension de réseau au niveau de la ZAC de l'hippodrome.
- Renouvellement de compteurs de sectorisation anciens par des débitmètres
- Renouvellement des 6 km de DN400 :

Le secteur 2 (du Giratoire des anciens combattants à la découverte) devrait être terminé avant les vacances de Noël.

Il restera uniquement le forage dirigé sous le double giratoire de la Découverte qui sera réalisé début janvier.

Les forages horizontaux pour le passage du Giratoire de la Madeleine sont en cours de réalisation.

Concernant l'état de la ressource, Monsieur Jocelyn PIERRARD confirme également que l'évolution de la situation hydrologique est favorable avec une remontée importante du niveau d'eau dans les barrages ces dernières semaines.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h30.

**Dates de la prochaine réunion**

Mardi 13 février 2024

Le Président de la Régie Malouine de l'Eau,

Guillaume PERRIN

  
  
Régie Malouine de l'Eau  
ZAC des Déportés - CS 11709  
29117 SAINT MALO CEDEX  
Tél. : 02 99 20 35 00  
Fax : 02 99 20 35 09  
www.rme.saint-malo.fr  
SIRET : 515 158 000 15 - Code APE : 3600Z

Le secrétaire de Séance



